

**COMMUNE DE MONTIGNAC-CHARENTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023**

Monsieur Philippe BOURDIN-FAUSSEREAU demande la parole. Il exprime son désaccord sur le sujet suivant :

- Gestion des poubelles au camping et à la baignade

Et il fait part de rumeurs sur les sujets suivants :

- Commune nouvelle
- Restaurant Le Taillefer

Monsieur Philippe BOURDIN-FAUSSEREAU annonce qu'il va démissionner du conseil municipal et quitter la salle.

Monsieur le maire demande à l'assemblée si elle souhaite maintenir la réunion ou la reporter à une date ultérieure.

Les membres décident de maintenir la réunion.

Membres en exercice	12
Membres présents	7
Pouvoirs	0
Votants	7
Date de convocation	6 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le onze septembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur James CHABAUTY, Maire.

Présents : ALLEAU Patrick, BARREAUX Bernadette, CHABAUTY James, COMTE Joël, LERICHE

Benoît, RAINETEAU Jean, ROULAUD Jean-Jacques

Excusés : GIN Anne-Marie, VILLENEUVE Jordan

Absents : BRILLANCEAU Mathias, VUAILLET Laurent, BOURDIN-FAUSSEREAU Philippe

Pouvoirs : GIN Anne-Marie a donné pouvoir à ALLEAU Patrick, VILLENEUVE Jordan a donné pouvoir à LERICHE Benoît

Secrétaire : ROULAUD Jean-Jacques est désigné secrétaire de séance

Délibération n°01– 11.09.2023 : Règlement intérieur de la cantine

Monsieur le maire présente le projet de règlement intérieur de la cantine. Ce règlement modifié permettrait d'harmoniser les sanctions (en cas de non-respect des règles) entre l'école et la cantine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement intérieur de la cantine.

Délibération n°02– 11.09.2023 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur la mise à jour du PDIPR sur le territoire de la commune et accepte le principe de l'inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le Conseil municipal s'engage ainsi, en lien avec la

Communauté de communes, concernant les chemins ruraux qui feront l'objet d'un classement après accord entre la commune et le Conseil départemental sur le classement desdits chemins :

- à ne pas les aliéner.
- à leur conserver un caractère ouvert et public,
- à accepter leur balisage,
- à assurer/faire assurer leur entretien.

Délibération n°03 – 11.09.2023 : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale/Agility Club des Vallées

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le renouvellement de la convention.

Délibération n°04– 11.09.2023 : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale/CJM

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le renouvellement de la convention.

Délibération n°05 – 11.09.2023 : Convention de mise à disposition d'un bâtiment communal (Montignac-Charente-Loisirs)

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le renouvellement de la convention.

Délibération n°06– 11.09.2023 : Convention de mise à disposition d'une parcelle communale/Entente Sportive Montignac

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valident le renouvellement de la convention.

Délibération n°07–11.09.2023 : Décision modificative n°3 (ouverture de crédits)

Le conseil municipal à l'unanimité valide les ouvertures de crédits ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)	Diminution de crédits (€)	Augmentation de crédits (€)
Fonctionnement				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00	1 500,00	0,00	0,00
Total D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00	1 500,00	0,00	0,00
R-70632 : redevance et droits des services à caractère de loisirs	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total fonctionnement	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Investissement				
R-21 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	1 500,00
Total R-21 : Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	1 500,00
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0,00	1 500,00	0,00	0,00
Total D-21 : immobilisations corporelles	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Total investissement	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
Total général		3 000,00		3 000,00

Délibération n°08 – 11.09.2023 : Produits irrécouvrables : mise en non-valeur de titre pour non paiement des services périscolaires

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les admissions en non-valeur ci-dessus dont le montant total s'élève à 0,30 Euros.

Questions et informations diverses

Plantation de trois arbres derrière la mairie : Mme Barreaux propose de planter deux tilleuls et un eucalyptus. Elle demande des devis qu'elle soumettra lors d'une prochaine réunion.

Campagne de capture de chats : Suite à des dysfonctionnements, la fourrière ne prend plus en charge ce type d'intervention. La commune doit se rapprocher d'associations afin d'identifier celles qui pourraient fournir ce type de prestations.

Catastrophe naturelle (mouvement de terrain/sécheresse) : la commune n'a pas été retenue.

Monsieur le maire lève la séance à 19h10.